

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°57 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Semaine du 1 au 7 mai 2017



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 7 mai 2017, au moins 422 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS.....</i>	<i>3</i>
<i>0. INTRODUCTION.....</i>	<i>4</i>
<i>I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME.....</i>	<i>4</i>
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE.....</i>	<i>4</i>
<i>I.1.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE, POLICIERS ET/OU MILITAIRES.....</i>	<i>4</i>
<i>I.1.2. DES PERSONNES TUEES SUITE A DES ATTAQUES ARMEES.....</i>	<i>4</i>
<i>I.1.3.UN CADAVRE RETROUVE DANS LA BROUSSE.....</i>	<i>5</i>
<i>I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE, POLICIERS ET/OU MILITAIRES.....</i>	<i>5</i>
<i>I.3. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR, POLICIERS ET/OU MILITAIRES.....</i>	<i>6</i>
<i>II.DES CAS DE VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE.....</i>	<i>8</i>
<i>III. DES DROITS ECONOMIQUES ET SOCIAUX.....</i>	<i>8</i>
<i>III.1.DROIT A LA SANTE.....</i>	<i>8</i>
<i>IV. DES ACTES D'INTIMIDATION DES MEMBRES DU PARTI CNDD-FDD.....</i>	<i>8</i>
<i>V. AUTRES FAITS RAPPORTES.....</i>	<i>10</i>
<i>VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</i>	<i>12</i>

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS : Centre De Santé

CNDD-FDD: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie

CNTB : Commission Nationale des Terres et autres Biens

CPI : Cour Pénale Internationale

CPP : Code de procédure Pénal

EAC: East African Community

ECOFO : Ecole Fondamentale

FNL : Front National de Libération

MSD : Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie

OPJ: Officier de Police Judiciaire

PJ : Police Judiciaire

SNR: Service National de Renseignement

UA : Union Africaine

UE : Union Européenne

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 6 personnes tuées, 1 cadavre, 5 torturées, 10 arrêtées arbitrairement et 1 victime de VBG.

Des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir, des agents du SNR, des policiers, sont pointés du doigt comme étant les auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'arrestations arbitraires dont sont victimes des présumés opposants du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Des membres des partis politiques FNL aile d'Agathon Rwasa ont été une cible privilégiée de la répression organisée par le régime du Président Pierre Nkurunziza.

Le bulletin s'insurge contre l'impunité des crimes qui est accordée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.

Le contexte sécuritaire se caractérise par des cas d'assassinats, d'arrestations arbitraires et de tortures et la continuité des actes d'intimidations organisés par des membres du CNDD-FDD contre des présumés opposants du pouvoir en place.

Ce bulletin émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit des différents partenaires susceptibles d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE, POLICIERS ET/OU MILITAIRES

Une personne tuée en commune Rugombo, province Cibitoke

Dans la nuit du 3 mai 2017, sur la colline Mparambo II, à la 2^{ème} transversale, zone et commune Rugombo, province Cibitoke, Nyabenda commerçant de l'huile de palmes et originaire de la province Ngozi a été tué à coups de bâtons par Ezéchiel le chef des Imbonerakure sur la colline Mparambo II.

I.1.2. DES PERSONNES TUEES SUITE A DES ATTAQUES ARMEES

Une personne tuée en commune Isare, province Bujumbura rural

En date du 2 mai 2017, vers 19 heures, en zone Rushubi, commune Isare, province Bujumbura, Gilbert Ndayisaba a été tué fusillé par des hommes non identifiés. Selon des

sources sur place, la victime était dans un bar non loin de son domicile lorsqu'elle partageait un verre avec ses amis.

Une personne tuée et une autre blessée en commune Ntakangwa, Mairie de Bujumbura

En date du 4 mai 2017, Jean Claude Bararufise, âgée de 38 ans, natif de la zone Kamenge a été tué fusillé par un groupe armé non identifié quand il rentrait chez lui. Des sources sur place indiquent que cet homme travaillait comme rabatteur de bus au parking de la gare du nord situé dans cette zone. L'incident s'est passé au quartier Mirango I, zone urbaine de Kamenge, près du pont Nyabagere, en bas du bureau de la commune Ntakangwa. Ces mêmes sources précisent que les balles tirées ont également blessé Nadine Tumberayezu qui était en compagnie de la victime.

Deux personnes tuées en commune Busoni, province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 7 mai 2017 indique qu'en date du 26 avril 2017, Régine Citegetse, âgée de 70 ans et sa fille Ndagijimana, âgée de 14 ans, ont été tuées à coup de machettes par des gens non identifiées sur la colline Burara, zone Gatara, commune Busoni, province Kirundo, selon des sources sur place.

1.1.3. UN CADAVRE RETROUVE DANS LA BROUSSE

Un corps sans vie retrouvé en province Ruyigi

En date du 3 mai 2017, un corps sans vie d'une personne non identifié a été retrouvé sur la colline Kigamba, province Ruyigi. Selon des sources sur place, ce cadavre a été enterré par l'administration locale aidée par la Croix Rouge. Selon des sources policières, c'était un inconnu qui avait reçu un coup sur la tête. C'est une seconde personne non identifiée morte sur cette colline en moins de 2 mois.

1.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE, POLICIERS ET/OU MILITAIRES

Un enseignant torturé en commune Mpanda, province Bubanza

En date du 2 mai 2017, à l'ECOFO Rubira, zone Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza, Majariwa, enseignant de la classe de 6^{ème} année a été battu par des jeunes Imbonerakure connus aux noms de Jérôme Nkurunziza, Neto en complicité avec le Directeur de cette école Désiré Sindayigaya. Selon des sources sur place, la victime serait accusée de ne pas bien enseigner et qu'elle est membre du FNL aile d'Agathon Rwaswa. Suite à cet incident, les activités ont été suspendues par les enseignants et les élèves en date du 3 mai 2017. Les parents des élèves de cette localité sont indignés du comportement affiché par ce directeur et ces Imbonerakure.

Une personne arrêtée et torturée en commune et province Ngozi

En date du 5 mai 2017, vers 15 heures, un jeune connu sous le nom de Dieudonné Nsabiyandemye, mémorand à l'université de Ngozi, faculté d'Economie, a été arrêté par un Imbonerakure du nom de Manwangari. Selon des sources sur place, ce jeune originaire de la

commune Matongo, province Kayanza et membre du parti MSD a été accusé de photographier le marché central de Ngozi et a été conduit au cachot du SNR Ngozi où il a subi des menaces.

Selon les mêmes sources, dès son arrivée au bureau du SNR Ngozi, son smartphone a été directement confisqué par des agents du SNR. Ils lui ont demandé qui lui a donné la permission de photographier le marché. Dieudonné Nsabiandemye a passé la nuit du 5 mai 2017 au cachot du SNR où il a subi des actes de tortures car on a trouvé dans son téléphone portable les émissions de la Radio Inzamba et Humura. Il a été transféré au cachot de la PJ Ngozi.

Deux personnes torturées en province Ruyigi

En date du 4 mai 2017, sur la colline Nyarumanga, commune Gisuru, province Ruyigi, le prénommé Méthode, un Imbonerakure de cette localité et Directeur de l'ECOFO Nyarumanga a tabassé deux élèves, Corneille Niyondiko et Diomède Niyonzima. Selon des sources sur place, il les a accusés d'avoir lancé une pierre sur la toiture de sa maison quand ces derniers chassaient les oiseaux à l'aide d'une fronde. Ils ont été conduits à l'hôpital Gisuru pour les soins de santé. Méthode a refusé de comparaître devant l'OPJ de Gisuru, selon les mêmes sources.

Une personne torturée en commune Kiganda, province Muramvya

En date du 7 mai 2017, vers 14 heures, le nommé Niyubahwe, enseignant à l'ECOFO Cumba de la commune Rutegama, province Muramvya, a été arrêté par Léonidas Nzoyihuki, chef de poste de police à Rutegama. Il a été torturé par le chef du SNR Kiganda-Rutegama prénommé Anicet sur son lieu d'incarcération l'accusant d'avoir injurié les députés.

1.3.DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR, POLICIERS ET/OU MILITAIRES

Un ex-FAB arrêté en commune Mabanda, province Makamba

En date du 2 mai 2017, vers 20 heures, Déo Niyonzima alias Kimito, ex-FAB à la retraite, a été arrêté sur ordre du chef de quartier Kigwati prénommé Dieudonné alias Manyengeti en commune Mabanda, province Makamba. Félicien Bucumi, brigadier de corps au poste de Mabanda souvent cité dans des arrestations des opposants politiques a exécuté l'ordre et a mis en détention ce retraité. Ce dernier est accusé d'outrage aux institutions, lésions corporelles volontaires et tapage nocturne.

Une personne arrêtée en commune et province Muramvya

En date du 4 mai 2017, en commune et province Muramvya, une personne prénommée Eric a été arrêtée par le SNR de Muramvya. Il a été acheminé au commissariat de police de Muramvya. Il avait été dénoncé par les Imbonerakure qu'il venait du Rwanda. D'après les enquêtes, il ne se trouvait pas au Rwanda mais à l'Université Martin Luther King de Bujumbura. Selon une source sur place, Eric a été relâché le soir du même jour.

Trois personnes arrêtées en commune Butaganzwa, en province Kayanza

En date du 4 mai 2017, vers 5 heures du matin, trois personnes Samugere, Philibert et Onesphore, tous cultivateurs et membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, ont été arrêtées par des policiers lors d'une fouille perquisition opérée sur la colline Nyabibuye, commune Butaganzwa, province Kayanza. Selon des sources sur place, les trois personnes venaient de passer quelques jours à Bujumbura et a été le motif de leur arrestation. Aucun élément compromettant n'a été trouvé, selon des sources sur place.

Trois personnes arrêtées en commune Giharo, province Rutana

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 mai 2017 indique qu'en date du 29 avril 2017, sur la colline de Gatonga, zone Muzye en commune de Giharo de la province de Rutana, à la rivière Maragarazi frontalière du Burundi-Tanzanie, 3 personnes, Samuel Sindayigaya, âgé de 24 ans, provenant de la commune et province de Rumonge, Jackson Misago, âgé de 23 ans, provenant de la commune et province de Rumonge et Samson Nduwayezu, âgé de 26 ans, provenant de la commune Songa, province Bururi, ont été arrêtées par des Imbonerakure de cette localité les accusant de rejoindre des groupes rebelles en Tanzanie. Ces Imbonerakure ont appelé la police et les 3 personnes ont été détenues au cachot de poste de police de Giharo. Elles ont été transférées au cachot de poste de Rutana devant le parquet de Rutana pour l'instruction de leurs dossiers le 4 mai 2017. Les victimes disent qu'elles se rendaient en Tanzanie pour chercher du travail dans les champs de tabac et de manioc.

Une personne arrêtée en commune Butaganzwa, province Ruyigi

Réverien Hakizimana, représentant du parti FNL aile d'Agathon Rwasa sur la colline Burenda, zone Biyorwa, commune Butaganzwa, province Ruyigi, a été arrêté en date du 6 mai 2017. Selon Severin Nitunga, président du parti FNL aile d'Agathon Rwasa dans la commune de Butaganzwa, les mobiles de cette arrestation ne sont pas encore connus. Selon la même source, Réverien Hakizimana a été arrêté sur mandat du parquet de la République dans la province de Ruyigi par les policiers qui étaient à bord d'un véhicule du SNR. Séverin Nitunga, pense qu'il aurait été arrêté pour son appartenance politique et déplore le fait que les jeunes Imbonerakure du CNDD-FDD font des rondes nocturnes autour des ménages des militants pro-Rwasa dans presque toute la commune de Butaganzwa. Le chef de zone Biyorwa, Severin Nzikwirinda dit ne pas être au courant de cette arrestation. Le procureur de la République dans la province de Ruyigi, Nigaba Edouard signale lui aussi ne pas être au courant de cette arrestation mais qu'il aurait été arrêté par l'un de ses substituts et a promis de s'enquérir sur cette situation, précise notre source.

Une personne arrêtée en commune Ntakangwa, Mairie de Bujumbura

En date du 3 mai 2017, Rémy Ndagijimana, chauffeur de bus, originaire de la colline Sororezo, zone Muyira, commune Kanyosha, province Bujumbura rural, a été arrêté en zone urbaine de Rohero, quartier Mutanga-sud par un agent du SNR prénommé Joe Dassin. Sa famille est inquiète de son arrestation car le mobile reste inconnu.

Une personne arrêtée arbitrairement en province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date 7 mai 2017 indique que Emmanuel Coyitungiye, âgé de 30 ans, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, originaire de la colline Mukerwa, province Kirundo est emprisonné depuis le 19 avril 2017 au cachot de la commune Busoni. Selon des sources sur place, Coyitungiye avait été arrêté par des Imbonerakure. Le motif est qu'il aurait refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD. L'administration est le président du parti CNDD-FDD au niveau de la province l'oblige de payer une rançon de 320 000 fbu pour qu'il soit libéré précise notre source.

II. DES CAS DE VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE

Une fille violée en commune et province Bubanza

En date du 7 mai 2017, vers 18 heures, sur la sous-colline Kanama, colline Shari I, zone, commune et province Bubanza, une fille connue sous le nom de F.N âgée de 16 ans, a été violée par un garçon de 18 ans du nom de Samson Barutwanayo . La victime gardait des chèvres. La victime a été conduite au CDS de la location pour bénéficier des soins de santé.

Dans cette province, les enfants dont l'âge compris entre une année à 15 ans sont menacés de viol. D'après les données du centre de développement familial et communautaire(CDFC) de Bubanza, en 2016, ils ont enregistré 40 filles victimes de viol. Parmi elles, deux ont moins de 5 ans, 11 ont moins de 15 ans, 13 moins de 20 ans, 5 ont plus de 45 ans. Au premier trimestre en 2017, les cas semblent graves: dix cas de viol sont enregistrés au CDFC Bubanza. 7 parmi eux ont moins de 15 ans.

III. DES DROITS ECONOMIQUES ET SOCIAUX

III.1.DROIT A LA SANTE

Refus des soins de santé aux détenus de la prison centrale de Gitega

Des militaires et policiers détenus à la prison centrale de Gitega accusés d'avoir participé au putsch manqué du mai 2015 vivent dans une peur panique. C'est après que la réunion de sécurité de la province de Gitega ait pris la décision de refuser à ces militaires et policiers de ne pas sortir de cette prison, même s'ils ont besoin d'aller se faire soigner. Au cours de cette réunion de sécurité, le commissaire régional Thaddée Birutegusa a été désigné comme le seul à s'occuper de la santé de ces prisonniers. Ce dernier a juré ne plus perdre de temps à transporter ces prisonniers à l'hôpital, selon des sources sur place.

IV. DES ACTES D'INTIMIDATION DES MEMBRES DU PARTI CNDD-FDD

Actes d'intimidation des Imbonerakure en province Cankuzo

En date du 3 mai 2017, vers 10 heures, les Imbonerakure des 21 collines de la commune Cankuzo, en tenue du parti CNDD-FDD, les uns munis de fusils et d'autres de gourdins sont tous rencontrés sur la colline Gatungurwe, située à 7 km de Cankuzo. Ils couraient en chantant et en dansant en cours de route vers le chef-lieu de la province sous l'encadrement du député Anglebert Ngendabanka, les gens qui les ont vus ont eu peur, selon nos sources.

Confrontations entre les jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD et les membres des partis de l'opposition en commune Mpanda, province Bubanza

En date du 2 mai 2017, vers 12 heures, sur la colline Rubira, zone Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza, des habitants non membres du parti CNDD-FDD de cette localité, vivent dans la peur panique suite aux confrontations qui ont eu lieu entre les jeunes Imbonerakure et ceux de l'opposition. Certains membres de l'opposition se sont cachés dans la brousse tandis que d'autres ont pris fuite, selon des sources sur place. Les auteurs à la tête de cet incident sont les Imbonerakure connus aux noms de Désiré Sindayigaya, Jérôme Nkurunziza, Hakiza et Eric. Parmi les membres de l'opposition figure Adolphe Nizigiyimana qui a été victime de vol de sa moto, d'une somme de 520 000 fbu et son épouse également battue par ces Imbonerakure de la commune Mpanda avec certains d'autres de la commune Rugazi en tenues policières avec le port d'armes à feu.

Confrontation des Imbonerakure en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 3 mai 2017, des Imbonerakure du parti CNDD-FDD en zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, se sont confrontés suite au partage de l'argent volé à un certain Zacharie Gahungu lorsqu'il rentrait chez lui à Kirekura, 14^{ème} transversale. Ils se sont subdivisés en deux groupes. Le chef du 1^{er} groupe est un surnommé Mapfyeri qui aurait participé à l'assassinat d'un prénommé Mathus Nshimirimana, membre du FNL, aile d'Agathon Rwasa. Le chef du 2^{ème} groupe est Gaston Singora, aussi chef des Imbonerakure sur la colline Maramvya 15^{ème} transversale. Ce dernier avait été arrêté en date du 24 avril 2017 en possession d'un fusil. Il avait été conduit au camp militaire de Gakumbu puis relâché. Selon des sources sur place, les deux chefs des groupes détiennent des fusils illégalement. Lors de cette confrontation, un surnommé Bayore, le chef de la 15^{ème} transversale en zone Maramvya et représentant du CNDD-FDD sur cette colline, a crié au secours, des militaires sont intervenus et ont désarmé ces deux chefs. En date du 4 mai 2017, une réunion de réconciliation a été organisée le prénommé Léonard, responsable de la Ligue des jeunes Imbonerakure au niveau provincial, Nepo Dusengumuremyi, responsable de la Ligue des jeunes Imbonerakure au niveau communal, le prénommé Elysé, le responsable du parti CNDD-FDD en commune Mutimbuzi et son vice Jean Paul Ndikumana, Pélagie Mayabu le responsable de la Ligue des femmes au sein du parti CNDD-FDD et le député du CNDD-FDD Sauda Mboneko une élue de la circonscription de la province de Bujumbura rural. La décision de la réunion a été la remise de leurs armes à feu qui avaient été saisies, selon des sources sur place.

Des entraînements paramilitaires des Imbonerakure en province Makamba

En date du 6 mai 2017, une cinquantaine de jeunes du parti CNDD-FDD ont effectué des entraînements paramilitaires dans le cadre des travaux communautaires. Des chants hostiles à l'opposition ont été scandés « des opposants à Pierre Nkurunziza, nous allons creuser un trou de 100 mètres de profondeur et les enterrer avec leurs partenaires fiables ». En chœur, « *Abagwanya Pierre Nkurunziza tuzokwimba ikinogo c'imetero 100 tubahambemwo n'abafasha babo bose* ». Le même scénario s'est produit en zone Gatabo, commune Kayogoro, province de Makamba, lors d'une visite des Imbonerakure de la commune Giharo, province Rutana à ceux de la commune Kayogoro.

Deux élèves battus en commune et province Kayanza

Dans la nuit du 1^{er} au 2 mai 2017, au Lycée Kayanza, commune et province Kayanza, deux élèves du nom de Samson Manariyo et Abel Ndiokubwayo ont été battu par un groupe de 8 élèves du même Lycée parce qu'ils n'étaient pas membre du parti au pouvoir. Il s'agit de Holidès Nshimirimana de la 1^{ère} Lettres Modernes, Cyriaque de la 1^{ère} Scientifique, Jovial-Freddy, Jean Nsabimana de la 2nde Lettres Modernes, Anicet de la 1^{ère} Pédagogique, Fabrice, Cédric-Gyslain de l'Economique II et Kwizera Régis de la 1^{ère} Lettres Modernes. Le conseil de discipline a décidé que ces 8 élèves soient externes jusqu'à la fin de l'année.

V. AUTRES FAITS RAPPORTES

Des personnes blessées suite à des conflits fonciers en commune Nyanza-Lac, province Makamba

L'information parvenue à notre rédaction en date du 1^{er} mai 2017 indique qu'une veuve Capitoline Hamenyayo, veuve résidant à Nyanza-Lac, a été grièvement blessée, tabassée par des membres des familles de rapatriés. Un groupe de résidants a vengé la veuve en voulant se faire justice. Un homme rapatrié du nom de Nduwamungu et son épouse ont été eux aussi blessés dans les échauffourées. Selon des sources sur places, tout a commencé par des bagarres qui ont eu lieu au moment où une famille de rapatriés est allée récolter les palmes et couper des arbres d'une propriété parmi celles des cinq familles des résidants que la CNTB avait expropriées le 27 avril 2017.

Attaque armée en commune Kayokwe, province Mwaro

Dans la nuit du 6 au 7 mai 2017, vers 1 heure, sur la colline Rutyazo, zone Mwaro en commune Kayokwe, un groupe non identifié de malfaiteurs armés de fusils a envahi le domicile d'un nommé Kazirukanyo, blessant une femme prénommée Médiatrice qui venait au secours, selon des sources sur place. Ils ont volé un matelas, téléphones portable ainsi qu'une somme d'argent reçue lors d'une levée de deuil tenue le 6 mai 2017 d'un membre de la famille de Kazirukanyo. Ils ont pris le large vers Fota, en commune Ndava, province Mwaro.

Pénurie du carburant généralisée dans tout le pays

En date du 4 mai 2017, Daniel Mpitabakana du Ministère de l'énergie et mine a pris de mesures concernant la gestion de la quantité du carburant disponible. Selon la même source, la distribution du carburant est permise pendant les heures de la journée entre 7 heures et 18 heures. Personne n'est autorisé à acheter du carburant dans un bidon sauf sur permission du directeur du carburant ou du gouverneur et cette permission a une durée de 48 heures. Les camions transportant le carburant ne sont pas autorisés de sortir les entrepôts pétroliers après 18 heures. Malgré ces mesures, le carburant reste un produit rare et les prix de transport ont été revus à la hausse.

A titre d'exemple, pour les trajets vers les provinces de Gitega et Ngozi, le ticket est passé de 5 000 à 10 000 fbu pour les taxis voiture. Le ticket de bus pour Gitega est passé de 4 500 à 8 000 fbu.

En province Rutana, durant toute la période du 1^{er} au 5 mai 2017, dans toutes les communes, une pénurie de carburant (essence) a été observée ce qui a occasionné la hausse du prix de déplacement et les prix d'autres produits de première nécessité.

Des conditions de vie difficiles des personnes refoulées de la Tanzanie, province Makamba

En date du 5 mai 2017, quatre-vingt personnes refoulées de la Tanzanie viennent de passer près de deux semaines au chef-lieu de la commune Mabanda, province Makamba sans aucune assistance. Selon des sources sur place, ces expulsés demandent de regagner leurs provinces d'origine car la commune n'est pas en mesure de les prendre en charge. Ils demandent aux bienfaiteurs de leur venir en aide en leur donnant un ticket pour retourner chez eux.

VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

La possession illégale d'armes par des jeunes Imbonerakure continue d'être la source d'insécurité dans le pays.

Des arrestations arbitraires et illégales ciblées à l'endroit des opposants en général et aux membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa en particulier continuent à se manifester dans différents endroits du pays.

Des actes d'intimidations organisés par les jeunes Imbonerakure lors des entraînements paramilitaires, des manifestations publiques ainsi que des rondes nocturnes constituent une source de menaces à l'endroit de toute personne non membre du parti au pouvoir.

Vu la situation continuellement grave des droits de l'homme au Burundi, la Ligue ITEKA recommande :

A) Au Gouvernement du Burundi :

- De démanteler et désarmer la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui se sont substitués aux forces de défense et de sécurité ;
- De faire respecter le code de procédure pénale pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De sanctionner des policiers, militaires, des jeunes de la ligue Imbonerakure et des agents de l'administration impliqués dans les violations de droits de l'homme et intimidation de la population ;
- De respecter le droit à la santé des détenus.

B) A l'UA

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse.

C) A l'UE

- D'user de son pouvoir en tant que premier partenaire financier du Burundi afin de contraindre le pouvoir de Bujumbura de revenir sur la table des négociations ;
- De revoir minutieusement son système de paiement des militaires burundais en mission de paix afin de ne pas continuer à financer un gouvernement responsable de graves violations des droits de l'Homme.

D) Au conseil de sécurité des Nations Unies

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;
- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise en détresse.

E) A la Médiation

- De ne pas minimiser les dégâts occasionnés par la violation de la constitution et des Accords d'Arusha notamment des milliers des personnes tuées, réfugiées, emprisonnées arbitrairement et des centaines des personnes torturées et portées disparues ainsi que des centaines des femmes et filles violées;
- De savoir qu'à un conflit politique, une solution politique.

F) A l'EAC

- D'amener le régime du Président Pierre Nkurunziza autour d'une table des négociations pour un dialogue inclusif, sincère afin de trouver une solution politique durable à la crise ;
- De prendre des sanctions si le pouvoir burundais continue à décliner l'offre de la médiation.

G) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

H) A la CPI :

- D'accélérer les procédures d'analyse des dossiers lui soumis et procéder aux inculpations qui s'imposent.